

## COMMUNIQUÉ

### **L'importance de maintenir une offre d'hébergement collaboratif pour encourager la découverte des régions du Québec, soutient la FCCQ et la chambre de commerce de la MRC de L'Assomption (CCMLA)**

**Montréal, le 7 juin 2023** — En marge de l'adoption du projet de loi n° 25, *Loi visant à lutter contre l'hébergement touristique illégal*, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la CCMLA ont tenu à souligner l'importance de favoriser un environnement équitable ainsi qu'une saine concurrence entre les différents acteurs de l'industrie de l'hébergement touristique, sans pour autant, interdire les entreprises d'hébergement collaboratif.

De façon générale, la FCCQ et la CCMLA appuient le texte législatif, alors qu'elle avait fait part de ses recommandations concernant l'encadrement souhaité, dans un mémoire de la FCCQ qui avait été déposé récemment auprès de la commission parlementaire et de la ministre du Tourisme, Caroline Proulx.

#### **Un encadrement équitable des pratiques, sans pour autant mettre un frein à l'innovation**

Le secteur hôtelier demeure essentiel pour le déploiement de l'industrie du tourisme dans l'ensemble des régions du Québec. Sans la présence d'hôtels, l'attrait touristique du Québec serait affaibli et de nombreux festivals ou toutes autres activités culturelles ne pourraient avoir lieu.

L'accès à un hébergement touristique se trouve d'ailleurs parmi les premières actions en matière de réservations effectuées par les touristes, avant de se déplacer dans une région déterminée. Or, il est d'autant plus important de soutenir cette industrie, mais sans pour autant freiner l'innovation.

« En resserrant les pratiques, le projet de loi n° 25 répond au besoin d'assurer une saine concurrence dans l'industrie de l'hébergement à court terme. Il demeure important de souligner que les plateformes numériques d'hébergement touristique répondent également à un besoin, plus particulièrement en région, où l'offre peut être restreinte », a affirmé Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

« Il ne faudrait pas oublier que ces entreprises d'hébergement collaboratif contribuent elles aussi au rayonnement des régions. Grâce à leurs services, nous pouvons découvrir différentes localités et participer à une économie locale en profitant des restaurants ou encore, participer aux différentes activités culturelles que les régions québécoises nous offrent », a conclu M. Milliard.

La FCCQ et la CCMLA estiment que le projet de loi n°25 s'inscrit dans la continuité des démarches entamées au cours des dernières années, notamment avec la Loi sur l'hébergement touristique.

### **À propos de la CCMLA**

La Chambre de commerce de la MRC de l'Assomption couvre la MRC de l'Assomption, soit 5 municipalités. Nous comptons plus de 500 membres à notre actif. La CCMLA a pour mission de favoriser le développement économique et la prospérité de nos membres et de notre région.

### **À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec**

Grâce à son vaste réseau de 123 chambres de commerce et 1 200 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 45 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

### **Renseignements :**

**Javier Garcia Lopez**

Attaché de presse

Fédération des chambres de commerce du Québec

[javier.garcia@fccq.ca](mailto:javier.garcia@fccq.ca)

Cellulaire : 438 408-3731